

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 31

15 janvier 1998

SOMMAIRE

Acta Priv S.A., Luxembourg	page 1471	Getronics Finance Corporation N.V. Luxembourg	
Ager S.A., Luxembourg	1480	Branch, Luxembourg	1455
Barolo Finance Ltd S.A., Luxembourg	1483	G.F.H. S.A., Luxembourg	1457
Caroduc, S.à r.l., Mersch	1442	Glint Bravo S.A., Larochette	1447
C.B. Fund International, Sicav, Luxembourg	1442	Glint Bravo II S.A., Larochette	1453
C.E.F. Compagnie Européenne de Financement S.A., Luxembourg	1443	Glint Lima S.A., Larochette	1453
Centraleuropäische Investitions- und Finanzierungs A.G., Luxembourg	1442	Glint Mike S.A., Larochette	1457
(Les) Chalets de Camargue S.A., Luxembourg	1471	Glint Sierra S.A., Larochette	1458
Cherty Holding S.A., Luxembourg	1476	Global Futures & Options, Sicav, Luxembourg	1458
Citnalta Bulk Carrier Inc., Luxembourg	1443	Global Projects Holdings S.A., Luxembourg	1463
Claude Coiffure, S.à r.l., Schifflange	1446	Granada Investments S.A., Luxembourg	1457
Colbert Dollar Bond, Sicav, Luxembourg	1444	Grandamo, S.à r.l., Höhenhof/Niederanven	1460, 1461
Colbert EEC Bond, Sicav, Luxembourg	1444	Greger Machines de Bureau, S.à r.l., Luxbg	1461, 1462
Coquillages de Luxembourg S.A., Luxembourg	1444	Havana Club Holding S.A., Luxembourg	1464
Desai S.A., Luxembourg	1445	Hebato Holding S.A., Luxembourg	1464
DIS S.A. Développement et Investissements pour le Stockage S.A., Luxembourg	1446	Hilger-interfer S.A., Howald	1463
El Solatino, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1447	IC International Consultants S.A., Luxembourg	1464
Emerging Markets Select Management Company, Sicav, Senningerberg	1447	Ifies S.A., Luxembourg	1465
Eurostar Diamond Holding S.A., Luxembourg	1448	Imit International S.A., Luxembourg	1464
F.A.C. S.A., Luxembourg	1449	Immobilière Les Alouettes, S.à r.l., Mersch	1464
F.A.I. S.A., Luxembourg	1449	Immobilière de l'Allée S.A., Luxembourg	1465
Falcon Mines S.A., Luxembourg	1449	Immoconstrukta S.A., Luxembourg	1465
Faraco, Anciens Etablissements Eugène Hamilius S.A., Esch-sur-Alzette	1448	Initiative Industrielle et Financière S.A., Luxembg	1465
Fiamm International S.A., Luxembourg	1451, 1452	International Fashion Company S.A., Luxembourg	1466
Financière Saint Eloi S.A., Luxembourg	1448	International Glass Trading S.A., Luxembourg	1466
Findev S.A., Luxembourg	1453	I.V.B. Holding S.A., Luxembourg	1469
Fleming (FCP) Management S.A., Senningerberg	1448, 1452	Kansai Invest S.A., Luxembourg	1466
Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senningerberg	1454	Kommecorp Holding S.A., Luxembourg	1469
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg	1455	Lastadi Holding S.A., Luxembourg	1470
Fleming US Discovery Fund (II), Sicav, Senningerberg	1451	Lehnen Agri, Angelsberg	1470
Frohnau Investissements S.A., Luxembourg	1453	Leonard Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1470
Garage Dos Santos, S.à r.l., Walferdange	1456, 1457	Liano Holding S.A., Luxembourg	1475
General Venture Capital IV Holding S.A., Luxembourg	1456	Lorient Holding S.A., Luxembourg	1474
Geo Immobilière S.A., Luxembourg	1454	LTF ChemTank Lux, S.à r.l., Spijkenisse	1472
		Luxcad S.A., Luxembourg	1472
		Maxime, S.à r.l., Noertzange	1474
		MDV (Luxembourg) S.A. Management & Développement (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1470
		Mediterranean and Pacific Finance Holding S.A., Luxembourg	1475
		M.I.C.O. S.A. Mouawad International Company Luxembourg S.A., Luxembourg	1472, 1473, 1474
		Mikuni S.A., Luxembourg	1488
		Omnion S.A., Luxembourg	1471
		Parsutel S.A.H., Luxembourg	1475

C.B. FUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.603.

Extract of the Circular Resolution of the Board of Directors of September 15, 1997

The Board of Directors noted the resignation of Mr Hidekuni Iyama as Chairman and Director of the Board on August 19, 1997. The Board of Directors expressed its regret at the resignation of Mr Iyama and thanked him for his cooperation and services to the Company during his term as Director and Chairmann.

The Board of Directors resolved to appoint:

Mr Hiroo Takaishi, Senior Managing Director of YAMAICHI INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT CO LTD, Japan

such term to end at the Annual General Meeting to be held in 1998, subject to the ratification by that General Meeting.

The Board of Directors welcomed Mr Takaishi as Director and Chairman of the Company in replacement of Mr Iyama.

Certified copy

J-M. Lochr C. Hamer

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38835/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

CENTRALEUROPÄISCHE INVESTITIONS- UND FINANZIERUNGS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.104.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es geht aus der vom Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. September 1997 aufgenommenen Urkunde, einregistriert in Luxemburg am 22. September 1997, Band 101S, Folio 88, Feld 3, hervor, dass der alleinige Aktionär der Gesellschaft CENTRALEUROPÄISCHE INVESTITIONS- UND FINANZIERUNGS A.G., der sämtliche Aktien der Gesellschaft in seiner Hand vereinigt hielt, die Auflösung und Liquidation dieser Gesellschaft ausdrücklich entschieden hat.

Die Liquidation wurde am 10. September 1997 abgeschlossen.

Die Gesellschaftspapiere und Dokumente werden während fünf (5) Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la Foire, aufbewahrt.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. September 1997.

A. Schwachtgen.

(38836/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

CARODUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt août.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Josée Girst, employée privée, demeurant à L-9186 Stegen, 9, rue Nic. Pletschette;

2) Monsieur Philippe Wanlin, indépendant, demeurant à L-8834 Folschette, 47, rue Principale;

3) Monsieur Léon Kleinbauer, serrurier, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 11, Gaich,

ce dernier ici représenté par Madame Germaine Borhoven, comptable, demeurant à Eppeldorf, 10, rue de Beaufort, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée à Eppeldorf le 14 août 1997, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restra annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée;

les comparants sub 1) et 2) actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée CARODUC, S.à r.l., avec siège social à L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 octobre 1996, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - de l'année 1996, page 31.524,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue entre eux, d'un commun accord de tous les associés, représentant l'intégralité du capital social:

Monsieur Philippe Wanlin, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Léon Kleinbauer, prénommé et ce acceptant par sa mandataire ci-dessus nommée, les cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties, ce dont quittance.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par sa gérante Madame Josée Girst, prénommée.

Suite à la cession qui précède, les parts sociales de la société à responsabilité limitée CARODUC, S.à r.l., d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

- a) Madame Josée Girst, employée privée, demeurant à Stegen, possède quatre cent cinquante . (450) parts sociales
 b) Monsieur Léon Kleinbauer, serrurier, demeurant à Eppeldorf, possède cinquante (50) parts sociales
 Total: cinq cent (500) parts sociales

Monsieur Philippe Wanlin ne fait plus partie de la société.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Girst, P. Wanlin, L. Kleinbauer, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 1997, vol. 595, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 28 août 1997.

M. Cravatte

Le notaire

(38832/205/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

CITNALTA BULK CARRIER INC.

Siège statutaire: 80, Broad Street, Monrovia, Liberia.

Siège effectif: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 50.346.

Assemblée générale ordinaire

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société CITNALTA BULK CARRIER INC, tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 1997 que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge accordée au commissaire aux comptes.
- 2) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CITNALTA BULK CARRIER INC.
 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué
 Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38837/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 1.860.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1997, les mandats des administrateurs MM. Paul Haine, Philippe Soumoy, Guido Vanhove et Emmanuel van Innis ont été renouvelés pour la durée de trois ans. M. Emmanuel van Innis a été nommé président du conseil d'administration. MM. Jean Bodoni, ingénieur commercial, L-Strassen, et André Roelants, président du comité de direction et administrateur-délégué de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, L-Lintgen, ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Jean Krier et Ady Colas, démissionnaires. Les mandats de tous les administrateurs s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000. Le mandat du commissaire aux comptes M. Guy Baumann a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

*Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE
 FINANCEMENT C.E.F. S.A.
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38841/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

COLBERT DOLLAR BOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 27.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 16 octobre 1997

L'Assemblée reconduit les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises, Coopers & Lybrand SC, pour une période de un an.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 1998 statuant sur les comptes au 30 juin 1998.

Pour extrait conforme
COLBERT DOLLAR BOND
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38839/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

COLBERT EEC BOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 27.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 16 octobre 1997

L'Assemblée reconduit les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises, Coopers & Lybrand SC, pour une période de un an.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 1998 statuant sur les comptes au 30 juin 1998.

Pour extrait conforme
COLBERT EEC BOND
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38840/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 38.590.

Assemblée générale ordinaire

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A. tenue au siège social en date du 17 octobre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

6) Le profit qui s'élève à NLG 127.770 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38842/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

DESAI S.A., Société Anonyme.
(anc. DESAI HOLDING S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 10.902.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 30 (trente) septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESAI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 10.902,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 avril 1973, publié au Mémorial C, numéro 116 du 9 juillet 1973.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Elter en date du 19 juillet 1973, publié au Mémorial C, numéro 168 du 28 septembre 1973.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Antonella Graziano, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Modification de l'article 1^{er}, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DESAI S.A.»

Cette société aura son siège à Luxembourg. La société est constituée pour une durée illimitée.

2) Modification de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3) Insertion dans l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.»

4) Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation subséquente des statuts.

5) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote unanime, la décision suivante:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DESAI S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. La société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer dans l'article 5 l'alinéa suivant:

«Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.»

L'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature collective de deux administrateurs.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 7 des statuts de la société et de renuméroter les articles suite à cette suppression.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Graziano, J.-M. Nicolay, F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 102S, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

J. Delvaux.

(38844/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

CLAUDE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 10 octobre 1997, vol. 132, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Signatures.

(38838/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

DIS S.A., DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENTS POUR LE STOCKAGE, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.900.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour DIS S.A., DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENTS

POUR LE STOCKAGE, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38845/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

EL SOLATINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Moulin.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 6 octobre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 8 octobre 1997, volume 829, fol. 84, case 4:

que le capital social de la prédite société se trouve en la totalité entre les mains de Madame Maria de los Angeles Vasquez, buffetière, demeurant à Luxembourg,

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son gérant administratif Monsieur Luis Tomas Dias Semedo, employé privé, demeurant à Luxembourg et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Est nommée gérante unique avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous la signature individuelle Madame Maria de los Angeles Vasquez, prénommée.

Differdange, le 17 octobre 1997.

Pour extrait conforme
R. Schuman
Le Notaire

(38847/237/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY, SICAF,
Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour le conseil d'administration
Certifié conforme
A. Godefroid
Assistant company secretary

(38848/644/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1997

1) Sont réélus administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1998:

- Monsieur Anthony H. Doggart (président);
- Monsieur Henry C. Kelly;
- Monsieur Paul G. Roberts;
- Me Yves Prussen.

2) La société civile, COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg est réélue réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERGING MARKETS SELECT
MANAGEMENT COMPANY S.A.
Pour le conseil d'administration
A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38849/644/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GLINT BRAVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.281.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

(38876/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

EUROSTAR DIAMOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.916.

Assemblée générale ordinaire

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société EUROSTAR DIAMOND HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 1^{er} août 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes Mr C R Delveaux pour l'année 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de Mr C R Delveaux en tant que commissaire aux comptes.

5) La perte s'élève à USD 552,089.

6) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROSTAR DIAMOND HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38851/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING (FCP) MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.442.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

A. Godefroid

Assistant company secretary

(38852/644/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FARACO, ANCIENS ETABLISSEMENTS EUGENE HAMILIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 12, rue Lankelz.
R. C. Luxembourg B 5.382.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société FARACO,

ANCIENS ETABLISSEMENTS EUGENE HAMILIUS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(38856/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FINANCIERE SAINT ELOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 45.263.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 498, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FINANCIERE SAINT ELOI S.A.

Signature

(38860/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

F.A.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.558.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 octobre 1997 que:

1. M. Bernard Weiler, demeurant à F-Morhange a été coopté par le conseil d'administration en date du 11 mai 1995 en remplacement d'un administrateur démissionnaire. L'assemblée générale a confirmé définitivement sa nomination au poste d'administrateur le 11 mai 1995.

2. Mme Sophie Deniau, demeurant à Paris, a démissionné de son poste d'administrateur suivant courrier du 18 décembre 1996. Monsieur Dominique Bouillon, demeurant à F-Citry sur Marne a démissionné de son poste d'administrateur suivant courrier non daté reçu le 14 mai 1997. L'assemblée a pris acte de ces démissions et a donné décharge aux administrateurs démissionnaires.

3. L'assemblée a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires la société de droit français FRANK ARTHUR PROMOTIONS S.A., avec siège social à Paris et la société de droit français SD OUDINOT S.à r.l., avec siège social à Paris. Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38853/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

F.A.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.557.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 octobre 1997 que:

1. M. Bernard Weiler, demeurant à F-Morhange a été coopté par le conseil d'administration en date du 11 mai 1995 en remplacement d'un administrateur démissionnaire. L'assemblée générale a confirmé définitivement sa nomination au poste d'administrateur le 11 mai 1995.

2. Mme Sophie Deniau, demeurant à Paris, a démissionné de son poste d'administrateur suivant courrier du 18 décembre 1996. Monsieur Dominique Bouillon, demeurant à F-Citry sur Marne a démissionné de son poste d'administrateur suivant courrier non daté reçu le 14 mai 1997. L'assemblée a pris acte de ces démissions et a donné décharge aux administrateurs démissionnaires.

3. L'assemblée a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires la société de droit français FRANK ARTHUR PROMOTIONS S.A., avec siège social à Paris et la société de droit français SD OUDINOT S.à r.l., avec siège social à Paris. Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38854/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FALCON MINES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.774.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the third of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of FALCON MINES S.A., R. C. Number B 39.774, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme before the undersigned notary on March 12th, 1992.

The Articles of Incorporation of said société anonyme were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of August 25th, 1992, Number 362.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated March 12th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 312 of June 30th, 1993.

The meeting begins at eleven thirty a.m., Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Régis Galiotto, private employee, residing in Woippy (France).

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one million nine hundred and ninety-seven thousand one hundred and seventy-two (1,997,172) shares having a par value of two (2.-) US dollars each, representing the total capital of three million nine hundred and ninety-four thousand three hundred and forty-four (3,994,344.-) US dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and

may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to renew the autorisation of the Board to issue further shares within the limits of the authorised capital, for a new term of 5 years starting from the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the general meeting having to deliberate on this agenda.

2.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, resolved:

Resolution

The General meeting resolved to renew the autorisation of the Board to issue further shares within the limits of the authorised capital, for a new term of 5 years starting from the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the general meeting having to deliberate on this agenda.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-five thousand (35,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at noon.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FALCON MINES S.A., R. C B Numéro 39.774, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 12 mars 1992.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 362 du 25 août 1992.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire, en date du 12 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 312 du 30 juin 1993.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée par les membres du bureau, que les un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-douze (1.997.172) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) US dollars chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-quatre (3.994.344,-) US dollars sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelles période de 5 ans commençant à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'Assemblée Générale ayant à délibérer sur cet ordre du jour.

2.- Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix.

Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelles période de 5 ans commençant à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'Assemblée Générale ayant à délibérer sur cet ordre du jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, R. Galiotto, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 101S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(38855/230/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING US DISCOVERY FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.957.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

A. Godefroid

Assistant Company Secretary

(38867/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING US DISCOVERY FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.957.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 1997

– Sont réélus Réviseurs d'Entreprises pour un terme d'un an, qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 1998: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

– Sont réélus Administrateurs pour un terme d'un an, qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 1998:

- M. Iain O.S. Saunders (Président)

- M^e André Elvinger

- M. Patrick A.F. Gifford

- M. Henry C. Kelly

- M. Paul G. Roberts

– L'assemblée générale décide de reporter le bénéfice de l'exercice, soit USD 2.142.599,- à nouveau.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38868/644/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.169.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FIAMM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

(38857/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire à Luxembourg le 3 juillet 1997

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1997 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giovanni Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), président;
Stefano Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
Cesare Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
Giuseppe Zanetti, conseiller fiscal, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIAMM INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38858/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 octobre 1997

L'assemblée révoque le mandat de l'actuel commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile, et nomme DELOITTE & TOUCHE S.à r.l., 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme
FIAMM INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38859/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING (FCP) MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.422.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 1997

- Sont réélus réviseurs d'entreprises pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1998: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

- Sont réélus administrateurs pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de 1998:

- Mr Paul T. Bateman (président);
- Mr Henry C. Kelly;
- Mr René D. Birchen;
- Mr Paul G. Roberts;
- Mr Anthony J. Mozley;
- Me Yves Prussen.

- L'assemblée générale a décidé d'allouer le bénéfice de l'exercice, soit un total de USD 12.018,- comme suit: USD 601,- à la réserve légale, paiement d'un dividende de USD 3,2 par action aux actionnaires de la société figurant au registre des actionnaires au 31 mai 1997 et de reporter la somme restante de USD 473,- à nouveau.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38862/644/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FINDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.806.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1997, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, Mme Brigit Mines-Honneff et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003 et le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour FINDEV S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38861/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FROHNAU INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.878.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société FROHNAU INVESTISSEMENTS S.A. tenue au siège social en date du 9 septembre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) La perte qui s'élève à FRF 72.226 est reportée.

6) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

7) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour FROHNAU INVESTISSEMENTS S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38869/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GLINT BRAVO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.282.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

(38877/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

GLINT LIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.283.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

(38878/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.251.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
A. Godefroid
Assistant Company Secretary

(38863/644/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 1997

Démission - Nomination

- Acceptation de la démission de M. Paul T. Bateman en tant que membre et président du conseil d'administration en date du 11 novembre 1996. Pleine décharge a été accordée à M. P.T. Bateman.
- Ratification de la nomination temporaire de M. Iain O.S. Saunders en tant que membre et président du conseil d'administration avec effet au 11 novembre 1996 et en remplacement de M. P.T. Bateman jusqu'à la présente assemblée.
- Nomination de deux nouveaux membres au conseil d'administration en date de la présente assemblée à savoir:
M. Veit O. Schuhen, Managing Director, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
M. Henry C. Kelly, Director, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Composition du conseil d'administration

- Sont réélus administrateurs pour un terme d'un an qui expirera à l'assemblée générale de 1998:

- M. Iain O.S. Saunders (Président)
- M. Anthony H. Doggart
- M^e André Elvinger
- M. Patrick A.F. Gifford
- M. Jean Hamilius
- M. Veit O. Schuhen
- M. Henry C. Kelly

Réviseurs d'Entreprises

- Sont réélus Réviseurs d'Entreprises pour un terme d'un an, qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 1998: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

Allocation du bénéfice

- L'assemblée a décidé de reporter son bénéfice net de USD 1.477.325,- à nouveau.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 6. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38864/644/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GEO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.218.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 1997, la décision des administrateurs du 2 décembre 1996 de coopter M. Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour GEO IMMOBILIERE S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38873/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
A. Godefroid
Assistant Company Secretary

(38865/644/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 1997

Démission - Nomination

– Acceptation de la démission de M. Anthony H. Doggart en tant que membre du conseil d'administration en date du 16 mai 1997. Pleine décharge a été accordée à M. A.H. Doggart.

– Ratification de la nomination temporaire de M. Veit O. Schuhen en tant que membre du conseil d'administration et en remplacement de M. A.H. Doggart avec effet au 16 mai 1997.

Composition du conseil d'administration

– Sont réélus administrateurs pour un terme d'un an qui expirera à l'assemblée générale de 1998:

- Madame Lesley Sherratt (Présidente)
- M. Veit O. Schuhen
- M. Iain O.S. Saunders
- M. Henry C. Kelly
- M. Paul G. Roberts

Réviseurs d'Entreprises

– Sont réélus réviseurs pour un terme d'un an, qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 1998: COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg.

Allocation du bénéfice

– L'assemblée a décidé de reporter son bénéfice net de USD 9.443.818,- à nouveau.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38866/644/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GETRONICS FINANCE CORPORATION N.V. LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.213.

Rapport du Conseil d'Administration

Il résulte du rapport du conseil d'administration de la société GETRONICS FINANCE CORPORATION N.V. LUXEMBOURG BRANCH, tenu au siège social en date du 1^{er} septembre 1997 que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1) Donner décharge au gérant de la succursale M. Koen van Baren pour l'année 1996 et la période du 1^{er} janvier 1997 au 1^{er} septembre 1997.

Démission acceptée de M. Koen van Baren en tant que gérant de la succursale à partir du 1^{er} septembre 1997.

2) Election de M. Marco Dijkerman à partir du 1^{er} septembre 1997 en tant que gérant de la succursale.

3) Election de Mme Jolande Klijn et de Marjolijne Droogleever Fortuyn en tant que sous-gérantes de la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

GETRONICS FINANCE CORPORATION N.V. LUXEMBOURG BRANCH

M. Dijkerman

Gérant de la succursale

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38874/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GENERAL VENTURE CAPITAL IV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.587.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

GENERAL VENTURE CAPITAL IV HOLDING S.A.

Signatures

(38872/023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

GARAGE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30-32, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 54.860.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gilberto Dos Santos Ferreira, carrossier, demeurant à Rollingen, 82, route de Luxembourg;
- 2.- Monsieur Claude Kroemmer, maître-mécanicien, demeurant à Bereldange, 16, rue Bour;
- 3.- Monsieur Jean-Nicolas Ihry, maître-mécanicien, demeurant à Belvaux, 11, rue Pierre Krier.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GARAGE DOS SANTOS, S.à r.l., avec siège social à Walferdange, 30-32, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 13 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 13 août 1996, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 54.860.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Gilberto Dos Santos Ferreira, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2) à Monsieur Claude Kroemmer, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

III.- Monsieur Claude Kroemmer, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit vingt-cinq (25) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Gilberto Dos Santos Ferreira, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global d'un franc (LUF 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Monsieur Claude Kroemmer, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant technique de la société.

VI.- Ensuite l'associé unique, Monsieur Gilberto Dos Santos Ferreira, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces cent (100) parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Gilberto Dos Santos Ferreira, carrossier, demeurant à Rollingen, 82, route de Luxembourg.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Claude Kroemmer, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique de la société est accordée à Monsieur Claude Kroemmer.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Nicolas Ihry, préqualifié.

Monsieur Gilberto Dos Santos Ferreira, préqualifié, est confirmé dans sa fonction de gérant administratif de la société.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

VII.- Messieurs Jean-Nicolas Ihry et Gilberto Dos Santos Ferreira, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Le montant des frais, rémunérations et charges, en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (LUF 30.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Dos Santos Ferreira, C. Kroemmer, J.-N. Ihry, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 102S, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 1997.

T. Metzler.

(38870/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GARAGE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30-32, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 54.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 1997.

T. Metzler.

(38870/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

G.F.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.038.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour G.F.H., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38875/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GLINT MIKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

R. C. Luxembourg B 57.284.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

(38879/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

GRANADA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 50.932.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(38884/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

GLINT SIERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.285.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

(38880/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the third of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, acting on behalf of his absent colleague, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, who will remain depositary of the original of this deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch on the 20th of December 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 19th of January 1994, number 20.

The meeting was presided over by Martin Bock, employé de banque, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Samina Lebrun, employée privée, residing in Saint-Léger (B).

The meeting elected as scrutineer:

Nicole Dupont, employée privée, residing in Tintigny (B).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that: The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The present meeting was convoked by notices indicating the agenda of the meeting and published in:

- the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the:

5th of August 1997, and

19th of August 1997;

- the «Luxemburger Wort» of the:

5th of August 1997, and

19th of August 1997;

- in the «Tageblatt», of the:

5th of August 1997, and

19th of August 1997;

and by letters sent to the registered shareholders on the 18th of August 1997.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of 19,052.168 shares in circulation, 18,452 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on the 30th of July 1997 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

Agenda:

1.- That the Fund be put into liquidation with effect from the date of the passing of this resolution.

2.- That BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. be appointed as Liquidator of the Fund.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., having its principal office in Luxembourg.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent

release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Whereupon the extraordinary general meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 20 du 19 janvier 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Martin Bock, employé de banque, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Samina Lebrun, employée privée, demeurant à Saint-Léger (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Nicole Dupont, employée privée, demeurant à Tintigny (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date des:

5 août 1997, et

19 août 1997;

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

5 août 1997, et

19 août 1997;

- au journal «Tageblatt», en date des:

5 août 1997, et

19 août 1997;

- par envoi de lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 18 août 1997.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 19.052,168 actions en circulation, 18.452 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les avis indiqués dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 30 juillet 1997 et n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- De mettre le Fonds en liquidation avec effet au jour de la passation de la présente résolution.

2.- De nommer BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. comme liquidateur du Fonds.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bock, S. Lebrun, N. Dupont, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 9 septembre 1997, vol. 403, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1997.

E. Schroeder.

(38881/228/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GRANDAMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Höhenhof/Niederanven, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 42.493.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à Höhenhof-Niederanven, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.419, représentée aux fins des présentes par Monsieur Lars Ranstam, avocat, demeurant à Malmö/Suède, pouvant engager ladite société sous sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme préindiqué, en sa qualité de seule et unique associée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La société à responsabilité limitée GRANDAMO, S.à r.l., avec siège social à Höhenhof/Niederanven, route de Trèves, L-2632 Findel, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 86 du 23 février 1993, et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.493.

Le capital social était réparti à l'égard de la société, suite au prédit acte de constitution du 9 décembre 1992, comme suit:

1.- EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . .	499
2.- VÄLLISTE HÖGFJÄLLSHOTELL AKTIEBOLAG, une société établie sous les lois de la Suède, inscrite sous le numéro 556308-1594 par le National Patent- and Registration Office en Suède, avec siège social P.O. Box 6534, 25006 Helsingborg, Suède, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant le capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois.

2.- Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 16 septembre 1997, ci-annexée, VÄLLISTE HÖGFJÄLLSHOTELL AKTIEBOLAG, préqualifiée, a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la prédite société, avec effet au 16 septembre 1997, à EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., préqualifiée.

L'associé unique, représenté comme préindiqué, déclare agréer cette cession de parts sociales.

Monsieur Lars Ranstam, préqualifié,

intervenant aux présentes,

agissant en sa qualité de gérant de la prédite société, avec pouvoir de l'engager sous sa seule signature, déclare expressément accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.- Le seul et unique associé décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

- dans la version anglaise des statuts:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at five hundred thousand (500,000.-) Luxembourg Francs, divided into five hundred (500) shares of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

All these shares are held by EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at Höhenhof-Niederanven, and entered in the company register of Luxembourg, section B, under number 25.419.

If, and as long as one shareholder holds all shares in his hands, the company is a unipersonal company in the sense of article 179(2) of the law on commercial companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.»

- et dans la version française des statuts:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces parts appartiennent toutes à EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à Höhenhof-Niederanven, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.419.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à trente mille (30.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, représentée comme préindiqué par l'intervenant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Ranstam, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 101S, fol. 86, case 4.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

R. Neuman.

(38885/226/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GRANDAMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Höhenhof/Niederanven, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 42.493.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

(38886/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GREGER MACHINES DE BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.743.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- GRANTWOOD OVERSEAS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola,

ici représentée par Mademoiselle Maire Gallagher,

en vertu d'une procuration délivrée en date du 25 janvier 1995, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

2.- DARMOTT LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola,

ici représentée par Mademoiselle Maire Gallagher,

en vertu d'une procuration délivrée en date du 28 février 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Suite à une cession globale de parts intervenue sous seing privé en date du 8 septembre 1997, les comparantes préqualifiées, sont devenues les seules associées de la société à responsabilité limitée GREGER MACHINES DE BUREAU, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 24.743, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 14 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 323 du 20 novembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg en date du 16 mars 1990, publié au Mémorial C, numéro 335 du 20 septembre 1990.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, laquelle, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant initial de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un montant total de mille deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par création et émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par les associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article cinq des statuts afin de l'adapter aux résolutions prises lors de cette assemblée.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes qu'elle a priées au notaire d'acter comme suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant initial de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un montant total d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution**Souscription*

L'assemblée décide que la souscription des sept cent cinquante parts sociales nouvelles (750) se fera par les anciens associés, en proportion de leur participation actuelle dans la prédite société.

Libération

Ensuite les anciens associés, préqualifiés, ont libéré intégralement la souscription des sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF).

Ce montant supplémentaire est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant un certificat bancaire.

Troisième et dernière résolution

Suite aux résolutions qui précèdent et conformément à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en espèces comme suit:

1. GRANTWOOD OVERSEAS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2. DARMOTT LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gallagher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 101S, fol. 79, case 3. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 octobre 1997.

P. Bettingen.

(38887/202/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GREGER MACHINES DE BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 octobre 1997.

P. Bettingen.

(38888/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GLOBAL PROJECTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.196.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1997

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

4. L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de M. Christophe Blondeau, M. Jacques Mersch et de Monsieur Rodney Haigh. L'Assemblée Générale Ordinaire confirme, également le mandat de H.R.T. Révision au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Certifié conforme

C. Blondeau
Administrateur

R. Haigh
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38882/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

GLOBAL PROJECTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.196.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 octobre 1997 à 11.00 heures

Présents: Monsieur Christophe Blondeau Administrateur
Monsieur Rodney Haigh Administrateur
Monsieur Jacques Mersch Administrateur

Le Conseil d'Administration s'est déroulé le 8 octobre 1997 à 11.00 heures avec comme seul point à l'ordre du jour la régularisation de la publication au Mémorial C.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 54, case 7 et déposé le 29 mai 1997 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, est erroné au point de vue de la date.

Il faut lire:

«Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 1996»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.15 heures.

C. Blondeau
Administrateur

J. Mersch
Administrateur

R. Haigh
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38883/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

HILGER-interfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 45.382.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Soc. Civ.

Signature

(38891/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

HILGER-interfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 45.382.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Soc. Civ.

Signature

(38892/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 45.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 1997

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Vidal Prieto Epina de son poste d'administrateur de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sergio Valdès. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 1999.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38889/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

HEBATO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 25.439.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
H. de Graaf
Administrateur

(38890/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

IC INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 40.754.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Signature.

(38893/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

IMMOBILIERE LES ALOUETTES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1997.

E. Schroeder
Notaire

(38897/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

IMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.698.

L'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1997 a décidé de ratifier la décision des administrateurs du 16 décembre 1996 de coopter M. Antonio Ventura au conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour IMIT INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38895/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

IFIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1997

L'Assemblée décide de réélire Messieurs Johan Dejans et et Eric Vanderkerken ainsi que Monsieur Jean Mulliez aux postes d'Administrateur pour une période de 6 ans.

L'Assemblée décide de réélire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 19 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38894/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

IMMOBILIERE DE L'ALLEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour ordre
SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C.
Signature

(38896/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

IMMOCONSTRUKTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.892.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

Pour ordre
SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C.
Signature

(38898/611/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1996.

INITIATIVE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.933.

Constituée suivant acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 26 juin 1997, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société INITIATIVE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A. en date du 15 septembre 1997, que Madame Gaëtane Meilleur a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 septembre 1997 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Bergem, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Gaëtane Meilleur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour la société
INITIATIVE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38899/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

INTERNATIONAL FASHION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

EXTRAIT

Il résulte de lettres adressées au siège de la société en date du 3 octobre 1997 que:

- Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant à Luxembourg ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la société INTERNATIONAL FASHION COMPANY S.A.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 15 décembre 1995 que:

- La SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE (S.F.C.) a démissionné de son poste de commissaire aux comptes. Luxembourg, le 6 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38900/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

INTERNATIONAL GLASS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.045.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société INTERNATIONAL
GLASS TRADING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38901/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

KANSAI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.698.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on September thirtieth.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg company denominated KANSAI INVEST S.A., with its registered office in Luxembourg, rue Glesener, Number 35, inscribed in the register of commerce under section B and the number 32.698.

The company was incorporated by a deed of the undersigned notary on December 22, 1989, published in the Mémorial C, number 237 on July 16, 1990.

The company has presently a corporate subscribed capital of twenty million yen (JPY 20,000,000), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of one thousand yen (JPY 1,000) each, fully paid in.

The meeting of shareholders is presided over by Mr François Winandy, diplômé EDHEC, residing in Luxembourg (L).

The Chairman designates as secretary Mrs Nathalie Moroni, maître en droit, residing in Walferdange (L).

The meeting of shareholders designates as teller Mr Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), residing in Arlon (B).

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the whole subscribed capital of twenty million yen (JPY 20,000,000) is duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to increase the subscribed share capital by the amount of 30,000,000.- JPY (thirty million yen) in order to raise the share capital from its present amount of 20,000,000.- JPY (twenty million yen) to 50,000,000.- yen (fifty million yen), by the creation and the issuance of 30,000 (thirty thousand) new shares with a nominal value of 1,000.- JPY (one thousand yen) each, carrying the same rights as the previously issued shares, to be issued by investment of a

shareholders advance of JPY 30,000,000.- (thirty million yen) to convert into share capital upon examination of a report of Mr Pierre Schill, «Réviseur d'entreprises».

2. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association in order to reflect the result of such capital increase.

3. Renunciation of Mr François Winandy, residing in Luxembourg, to the preferential subscription's right to which he may be entitled on the occasion of this capital increase.

4. Amendment of article 1 of the Articles of Association in order to replace it by the following text:

«**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of KANSAI INVEST HOLDING S.A.»

5. Miscellaneous.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda. After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions:

First resolution

The meeting of shareholders decides to increase the subscribed share capital with the amount of 30,000,000.- JPY (thirty million yen) in order to raise the share capital from its present amount of 20,000,000.- JPY (twenty million yen) to 50,000,000.- JPY (fifty million yen), by the creation and the issuance of 30,000 (thirty thousand) new shares with a nominal value of 1,000.- JPY (one thousand yen) each, carrying the same rights as the previously issued shares, to be issued by investment of a shareholder's advance of 30,000,000.- JPY (thirty million yen) to convert into share capital upon examination of a report of Mr Pierre Schill, «Réviseur d'entreprises»,

which report concludes as follows:

«La valeur effective de la créance de yen 30.000.000 à transformer en capital correspond au moins à l'augmentation de capital représentée par 30.000 actions d'une valeur nominale de yen 1.000 chacune émises en contrepartie.»

The said report will be annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

Second resolution

The preferential subscription right of Mr François Winandy has been waived pursuant to an renunciation of Mr François Winandy to this right, dated September 29, 1997.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides on the basis of the above resolutions and a notarial deed of this day relating to the full payment of the subscription to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association and to replace it by the following text:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at fifty million yen (JPY 50,000,000), represented by fifty thousand (50,000) shares of a par value of one thousand yen (JPY 1,000) each, fully paid in.»

Fourth resolution

Decision to amend the article 1 of the articles of Association and to replace it by the following text:

«**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of KANSAI INVEST HOLDING S.A.»

Statement, Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The increase of capital is evaluated at 9,036,000.- LUF.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the increase of capital, is approximately valued at 150,000.- LUF.

Closure

Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée KANSAI INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 32.698.

Ladite société, a été constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 237 du 16 juillet 1990.

Ladite société a un capital social actuel de vingt millions de yens (JPY 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions chacune, d'une valeur nominale de mille yens (JPY 1.000,-) entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg (L).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Moroni, Maître en droit, demeurant à Walferdange (L).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon (B).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de vingt millions de yens (JPY 20.000.000,-) est dûment représentée à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de 30.000.000,- JPY (trente millions de yens), en vue de porter le capital social de son montant actuel de 20.000.000,- JPY (vingt millions de yens) à 50.000.000,- JPY (cinquante millions de yens), par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- JPY (mille yens) chacune, ayant les mêmes droits que les actions précédemment émises, à libérer par une incorporation dans le capital d'une avance d'actionnaires de JPY 30.000.000,- (trente millions de yens), à convertir en capital sur le vu d'un rapport établi par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises.

2. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts en vue de refléter le résultat de ladite augmentation de capital.

3. Renonciation de Monsieur François Winandy, demeurant à Luxembourg, au droit de souscription préférentiel duquel il est titulaire à l'occasion de cette augmentation de capital.

4. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de le remplacer par le texte suivant:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de KANSAI INVEST HOLDING S.A.»

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de 30.000.000,- JPY (trente millions de yens) en vue de porter le capital social de son montant actuel de 20.000.000,- JPY (vingt millions de yens) à 50.000.000 JPY (cinquante millions de yens), par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- JPY (mille yens) chacune, ayant les mêmes droits que les actions précédemment émises, à libérer par une incorporation dans le capital d'une avance d'actionnaires de JPY 30.000.000,- (trente millions de yens), à convertir en capital sur le vu d'un rapport établi par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises. Ce rapport conclut comme suit:

«La valeur effective de la créance de yens 30.000.000 à transformer en capital correspond au moins à l'augmentation de capital représentée par 30.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 yens chacune, émises en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Seconde résolution

Le droit de souscription préférentiel de Monsieur François Winandy a été supprimé sur le vu de la renonciation expresse, datée du 29 septembre 1997, de ce dernier à ce droit.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cinquante millions de yens (JPY 50.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions chacune, d'une valeur nominale de mille yens (JPY 1.000,-), entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de KANSAI INVEST HOLDING S.A.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est évalué à 9.036.000,- LUF.

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital, est évalué approximativement à 150.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Moroni, J.-M. Nicolay, F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 102S, fol. 40, case 6. – Reçu 90.300 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

J. Delvaux.

(38904/208/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

I.V.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.874.

Les bilans de la société:

- au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 10,

- au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 10,

- au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 11,

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Signatures.

(38902/296/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

I.V.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.874.

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue le 15 septembre 1997 au siège social, Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, a été élu Commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38903/296/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

KOMMECORP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.780.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 1997

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Le mandat de Madame Chantal Keereman, de Madame Corinne Philippe et de Monsieur Jouni Puuppo en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38905/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LASTADI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.003.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LASTADI HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 8 octobre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs, M. Jean Pierre Winandy, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Caspar Johan Jozef Janshen, M. Christiaan Jozef Hahnrahts et au commissaire aux comptes M. Rodolphe Gerbes pour l'année 1995.

2) Election de M. Jean Pierre Winandy, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Caspar Johan Jozef Janshen, M. Christiaan Jozef Hahnrahts en tant qu'administrateurs.

3) Election de M. Rodolphe Gerbes en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Le profit qui s'élève à 8.852.760 est reporté.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LASTADI HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38906/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LEHNEN AGRI.

Siège social: Angelsberg, 1, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 18.484.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 11 septembre 1997, vol. 123, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38909/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LEONARD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 53, rue J.B. Esch.
R. C. Luxembourg B 29.990.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 14 octobre 1997, portant cession de parts sociales de la S.à r.l. LEONARD LUXEMBOURG et d'une assemblée générale extraordinaire tenu le même jour, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 73, case 9, que l'article 5 des statuts est modifié partiellement, à l'exclusion du 1er alinéa, pour prendre la teneur suivante:

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Madame Fereshteh Borumand, demeurant à Luxembourg (cinq cents parts sociales)	500 parts
2. Madame Fatemeh Hoshmand Rezaei-Zahedi Reza, demeurant à Luxembourg (deux cent cinquante parts sociales)	250 parts
Total: sept cent cinquante parts sociales	750 parts

M^e F. Dias Sobral.

(38910/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

MDV (LUXEMBOURG) S.A., MANAGEMENT & DEVELOPPEMENT (LUXEMBOURG)**Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 36.885.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(38919/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LES CHALETS DE CAMARGUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.571.

Réunion du conseil d'administration

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la société ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 1997, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Pierre Roger, commerçant, demeurant à Mauléon (France), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38911/202/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

ACTA PRIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept août.

Se sont réunis:

1.- Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch,

2.- Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen.

Les deux comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOGINTER, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Aux termes d'un acte d'augmentation de capital de la société anonyme ACTA RPIV S.A., reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, Monsieur Nico Arend a apporté 12.000 parts sociales qu'il détient dans la société de droit luxembourgeois LOGINTER, S.à r.l., avec siège à Mersch, pour une valeur totale de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF).

Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Monsieur Carlo Fischbach, prénommé, en sa qualité d'associé détenant la moitié des parts sociales de la société LOGINTER, S.à r.l., se déclare par la présente expressément d'accord avec la prédite cession de parts au profit d'un tiers, intervenue sous la forme d'un apport dans la société ACTA PRIV S.A. de 12.000 parts sociales de la société LOGINTER, S.à r.l.

Ensuite le gérant de la société LOGINTER, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil.

Suivent les signatures des associés préqualifiés.

M. N. Arend

M. C. Fischbach

(38912/202/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

OMNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 48.039.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Signature.

(38937/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

OMNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 48.039.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu au siège social
le 17 octobre 1997*

- Les comptes au 31 décembre 1995 sont approuvés à l'unanimité.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38938/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LTF CHEMTANK LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 3200 AE Spijkenisse, Pays Bas, 6, Boyleweg.

Conseil d'administration

Il résulte du conseil d'administration de la société LTF CHEMTANK LUX, S.à r.l. tenue au siège social en date du 11 septembre 1997 que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de l'administrateur MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 2) Transfert du siège effectif de la société du 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à Boyleweg 6, 3200 AE Spijkenisse, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LTF CHEMTANK LUX, S.à r.l.

C. J. Piena

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 498, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38913/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LUXCAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.444.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

LUXCAD S.A.

Signatures

(38914/023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LUXCAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.444.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 juin 1997 au siège social

Il résulte dudit procès-verbal que, conformément à l'article 12 des statuts de la société, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat des administrateurs:

- Monsieur Tom Loesch, Avocat, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Poos, Director, demeurant à Olm;
- Monsieur Roger Kraus, Director, demeurant à Itzig

et du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg

pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

Pour extrait conforme

LUXCAD S.A.

R. Kraus J.P. Poos

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38915/023/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,

MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG

Société Anonyme Holding

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(38927/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,
MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG
Société Anonyme Holding
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38928/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,
MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG
Société Anonyme Holding
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38929/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,
MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG
Société Anonyme Holding
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38930/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,
MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG
Société Anonyme Holding
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38931/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,
MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG
Société Anonyme Holding
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38932/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

**M.I.C.O. S.A., MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société M.I.C.O. S.A.,
MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY LUXEMBOURG
Société Anonyme Holding
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(38933/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LORIENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.336.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour LORIENT HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(38917/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LORIENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.336.

Le bilan au 27 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour LORIENT HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(38918/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

MAXIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 62, rue Principale.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 10 octobre 1997, vol. 132, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Signature.

(38920/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

LIANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.168.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LIANO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 53.168, et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 septembre 1997, à 12.00 heures

L'assemblée générale a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré elle a pris les résolutions suivantes:

1. - Acceptation de la démission d'un administrateur en la personne de M^e Nadine Fleschen; décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. - Nomination en qualité d'administrateur, de Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui doit délibérer sur les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

3. - Approbation du rapport des administrateurs et du rapport du commissaire aux comptes.

4. - Ratification du bilan et des comptes des pertes et profits pour l'année 1996, la perte nette de 31.808.813,- Lires étant reportée à l'année suivante.

5. - Décharge donnée aux administrateurs pour la gestion des affaires sociales de l'année 1996.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 septembre 1997.

Pour la société

M^e L. Thielen

Un mandataire

(38916/318/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

MEDITERRANEAN AND PACIFIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.857.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Huguette Transinne démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 30 septembre 1997, le conseil d'administration coopte en son remplacement, Monsieur Yves Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- René Faltz
- Carine Bittler
- Yves Schmit.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38921/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

PARSUTEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.337.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1997, vol. 498, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(38942/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Hesperange;
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs Ariane Slinger, prenamed, acting in her capacity as managing director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of CHERTY HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner, provided, however, that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-eight thousand US Dollars (38,000.- USD), represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 9.00 a.m. and the first time in the year 1998. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 1997.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5 %) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10 %).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mrs Ariane Slinger, prenamed, one share	1
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, three hundred and seventy-nine shares	379
Total: three hundred and eighty shares	380

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-eight thousand US Dollars (38,000.- USD) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at one million three hundred and eighty-six thousand Luxembourg Francs (1,386,000.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand Luxembourg Francs (60,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2002:
 - a) Mrs Ariane slinger, prenamed;

b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;

c) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2002:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, British Virgin Islands.

4.- The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange;
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège à Luxembourg, ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHERTY HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-huit mille Dollars US (38.000,- USD), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent Dollars US (100,- USD) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Madame Ariane Slinger, prénommée, une action	1
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, trois cent soixante-dix-neuf actions	379
Total: trois cent quatre-vingts actions	380

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-huit mille US Dollars (38.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million trois cent quatre-vingt-six mille francs luxembourgeois (1.386.000,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2002:
 - a) Madame Ariane Slinger, prénommée;
 - b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée;
 - c) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2002: LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 32, case 8. – Reçu 13.885 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 octobre 1997.

G. Lecuit.

(38980/220/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1997.

AGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Albert Gerber, retraité, et son épouse Madame Annie Bon, retraitée, demeurant ensemble à F-83440 Montauroux, chemin des Vignes, déclarant être mariés sous le régime matrimonial de la communauté légale des biens de droit français à défaut de contrat de mariage, représentés aux fins des présentes par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Montauroux, le 5 septembre 1997, ci-annexée, et
 2. FINANCIERE DU BENELUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 26.813, ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 septembre 1997, ci-annexée.
- Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination – Siège – Durée – Objet – Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AGER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales suite à la demande écrite d'un actionnaire notifiée à la société quinze jours à l'avance. Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société lors de sa constitution à titre de primes d'émission ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le prix de rachat sera calculé sur base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration, qui peut déléguer tous pouvoirs à cet effet à un ou plusieurs de ses membres.

Les actions rachetées n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration – Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1998.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1999.

Souscription

Les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Albert Gerber et son épouse Madame Annie Bon, préqualifiés,	4.990
quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix actions	
2. FINANCIERE DU BENELUX S.A., préqualifiée, dix actions	10
Total: cinq mille actions	5.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions (5.000.000,-) de francs français se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation et Estimation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois cent soixante-dix mille (370.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est estimé à vingt-neuf millions huit cent soixante-douze mille cinq cents (29.872.500,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:

- a) Monsieur Albert Gerber, retraité, demeurant à Montauroux;
- b) Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig;
- c) Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à Rombach.

2.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Sprimont, N. Didier, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 101S, fol. 97, case 7. – Reçu 307.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1997.

R. Neuman.

(38977/226/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1997.

BAROLO FINANCE LTD, Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-sixth of September.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- FIDES INVEST LTD, Société à responsabilité limitée, registered under the number 18.5200 and having its registered office in Central Chambers, Dame Court, Dublin, Ireland,

here represented by Mr Michel Bourkel, conseiller économique, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him on September 7, 1992;

2.- Monsieur Michel Bourkel, prenamed.

The said proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of BAROLO FINANCE LTD.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the acquisition of interests in any form whatever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one hundred million Luxembourg Francs (LUF 100,000,000.-), by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as an whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

The first person to which the daily management will be delegated may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional Dispositions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st of December 1997.

2.- The first annual general meeting shall be held in 1998.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1.- FIDES INVEST LTD, prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares	1,249
2.- Mr Michel Bourkel, prenamed, one share	1
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

The party sub 1 is designated founder; the party sub 2 only intervenes as common subscriber.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about six-five thousand Luxembourg Francs (LUF 65,000.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed directors:

- a.- Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg;
- b.- Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, residing in Luxembourg;
- c.- Monsieur Alexandre Vanchery, comptable, residing in Ans.

Third resolution

Has been appointed auditor:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2001.

Fifth resolution

The meeting authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

Sixth resolution

According to the right given by article 5 of the articles of incorporation, the meeting appoints as first day-to-day business manager of the corporation Mr Michel Bourkel, prenamed, which will be able to bind the corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all bank operations.

Seventh resolution

The registered office will be fixed at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FIDES INVEST LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18.5200, ayant son siège à Central Chambers, Dame Court, Dublin, Irlande,
ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 septembre 1992;

2.- Monsieur Michel Bourkel, prénommé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BAROLO FINANCE LTD.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

– réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par l'émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

– supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FIDES INVEST LTD, prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Monsieur Michel Bourkel, prénommé, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 65.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Anique Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- b.- Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg;
- c.- Monsieur Alexandre Vanchery, comptable, demeurant à Ans.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bourkel, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 102S, fol. 28, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(38978/215/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1997.

MIKUNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 56.499.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 27 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 649 du 13 décembre 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société MIKUNI S.A. en date du 15 septembre 1997 que Madame Gaëtane Meilleur a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 septembre 1997 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Madame Gaëtane Meilleur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38924/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 1997.